

Jeudi 18 octobre 2018

Circonscription de Gradignan

Présents :

Présidente - Directrice d'école : Mme Karine BLAISE

Equipe enseignante :	Mme SIBIRIL, Mme GAUCHOU, Mr DEJEAN, Mme SARROUILHE, Mme SABAH, Mr RAYNAUD, Mme ZERARI, Mme DUHAMEL
Le maire ou son représentant :	Mme BOURGADE – Mr BARBESSOU
Les représentants de parents d'élèves	Mmes DUFAURE, DROGAT, ALLAIN, ROLAND, GUERIN, Mr FERNANDEZ
Invités:	Mme DELAS (Directrice CLSH) Mme SIMON CHEYRADE (Adjointe Mairie)

Début du conseil d'école : 18h00

Secrétaires de séance : Mme DUHAMEL et Mme DROGAT

Fin du conseil d'école : 20h00

Prochain conseil d'école aura lieu le jeudi 07 février 2019.

Fait à Saint-Morillon, le 06 novembre 2018.

La Directrice,
Présidente du Conseil d'Ecole

Mme BLAISE

Les Secrétaires de séance :

Mme DUHAMEL et Mme DROGAT

I/ Fonctionnement de l'école

a/ Règlement intérieur

Le règlement intérieur de l'école a été modifié lors du dernier conseil d'école du 12 juin 2018 pour prendre en compte les nouveaux rythmes scolaires. Les horaires de l'école sont désormais de 8h45 à 12h le matin et de 13h45 à 16h30 l'après-midi, les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Ce règlement est affiché sur le tableau à l'entrée de l'école et mis en ligne sur le site Internet de la mairie. Une version papier a été proposée aux parents en début d'année.

b/ Sécurité à l'école

Les instructions du recteur de l'académie demandant que, sur le temps scolaire, **l'accès de l'école** soit dorénavant limité aux personnels et aux élèves, ont été appliquées. Les entrées et sorties des élèves en élémentaire et maternelle ont été modifiées avec la mise en place de nouveaux portails. Mme BLAISE remercie la mairie pour sa réactivité dans cette mise en œuvre.

Deux **exercices de sécurité** ont eu lieu : un exercice incendie le 04/10/18 et un exercice PPMS intrusion le 18/10/18. Tout s'est très bien passé. Les comptes-rendus ont été envoyés à la mairie et à la DSDEN.

Une information sur les mesures à prendre en cas d'incendie ou de PPMS avait été donnée le jour de la pré-rentrée à l'équipe enseignante et aux ATSEMS. Une fiche récapitulative des conduites à tenir est affichée dans chaque classe.

c/ Hygiène à l'école

La mairie est vigilante sur ce point. Un contrat a été signé avec une société de nettoyage qui intervient sur une majeure partie de l'école.

d/ Budgets municipaux

La mairie accorde un budget de 9 500€ pour l'achat de la majeure partie des fournitures scolaires et manuels pour les 8 classes de l'école. S'ajoutent cette année :

- Installation d'un VPI (vidéo projecteur interactif) dans la classe de CM1 (coût total 3 000€ comprenant l'achat et l'installation du matériel + la formation).
- Achat de mobilier (1 574 €)
- Achat de 5 visualiseurs (450 €)
- Achat et mise en place du nouveau portail (1 300€)

e/ Fonctionnement et état financier de la coopérative scolaire

Mme SARROUILHE et Mme BLAISE sont mandataires de la coopérative scolaire. La coopérative est affiliée à l'AD-OCCE (Association Départementale de l'Office Central de la Coopération à l'Ecole) qui vérifie nos comptes.

L'année 2017/2018 s'est soldée par un compte créditeur de 7 473.70 €.

Les charges s'élèvent à 20 163.75€ (frais adhésion OCCE, frais d'assurances, voyages, sorties, achats pour activités éducatives, etc...). Le total des produits est de 27 637.45€ (excédent de l'année 2016-2017, participation des familles

en début d'année, vente des photos et des cartes de vœux, participation des familles aux frais de sorties avec nuitée, tombola et fête de l'école, don de Récréasso 624€).

f/ Demande d'utilisation des locaux scolaires

Mme BOURGADE précise que l'école ne peut être utilisée par des associations. Seuls les enseignants peuvent demander l'utilisation des locaux scolaires pour des réunions ou manifestations en dehors du temps scolaire. Une demande est alors faite en mairie pour préciser le jour et l'heure.

II/ Communication

- **Parents / enseignants** : elle se fait principalement par l'intermédiaire du cahier de liaison. Les rencontres individuelles enseignants/parents se feront comme chaque année, en décembre pour les parents d'élémentaire et en janvier pour les parents de maternelle.
- **Parents / direction** : la directrice communique par mail ou par l'intermédiaire du cahier de liaison. Les parents peuvent prendre rendez-vous en téléphonant au 05 56 78 41 66.
- **Parents / mairie** : les services de la mairie communiquent par mail (planning du CLSH, Inscription pour les vacances, facturation des services de restauration, garderie,...) ceci afin d'éviter la distribution de documents par l'intermédiaire des enfants. Toutefois, ces documents sont disponibles en mairie en version papier.

III/ Projets et vie de l'école

a/ Axes généraux

Cette année l'école accueille **201 élèves**, 76 en maternelle et 125 en élémentaire.

3 classes en maternelle :

- PS-MS (1) 25 élèves enseignante : Mme SIBIRIL Atsem : Mme BERNARD
- PS-MS (2) 25 élèves enseignants : Mme GAUCHOU /Mr DEJEAN Atsem : Mme BERTHIER
- GS 26 élèves enseignante : Mme SARROUILHE Atsem : Mme BELINGUIER

5 classes en élémentaire :

- CP 25 élèves enseignante : Mme SABAH
- CE1 25 élèves enseignantes : Mme BLAISE et Mme LARCABAL
- CE2 28 élèves enseignant : Mr RAYNAUD
- CM1 26 élèves enseignante : Mme ZERARI
- CM2 : 20 élèves enseignante : Mme DUHAMEL

b/ Projets de classe

- **Maternelle** : Intervention le 12/11 du Muséum d'histoire naturelle « *Loup y es-tu ?* » PS-MS-GS / projet théâtre avec un intervenant financé par la mairie MS-GS/ projet départemental en danse et musique avec la CCM « Cotéac » PS-MS/ carnaval le mardi 12 février

- **Elémentaire** : commémorations du 11 novembre (exposition d'œuvres d'élèves à la mairie, projection d'un film créé par des élèves, participation des élèves à la cérémonie – *lectures des lettres, chant, hommage aux soldats de St Morillon, dépôt de gerbe-*)
- **CP et CE1** : activités avec la réserve Naturelle de Saucats (découverte du sol de la forêt et des petites bêtes qui y vivent) / spectacle à Bordeaux le 4 décembre -mini concert avec orchestre symphonique- /
- **CP/CE1/CE2** : séjour de 2 jours à Taussat les 25 et 26 mars
- **CM2** : partenariat avec le CREPS pour aller à la piscine de Chambéry, tous les vendredis matins du au 22 mars (décision du DASEN pour que la natation soit dorénavant réservée aux élèves de CM2)
- **CM1 et CM2** : sortie à Bordeaux le 15 novembre : musée d'Aquitaine et Bordeaux au Moyen-âge / séjour « voile » de 3 jours à Biscarosse du 10 au 12 avril 2019 (*le don de 624€ de Récréasso aidera au financement de cette sortie*).
- **Fête de l'école** le vendredi 28 juin. Cette année, avec les travaux de construction dans l'école, l'équipe enseignante ne se chargera plus de l'organisation du repas. Idée d'une auberge espagnole où chaque famille apporte son pique-nique.

IV/ Parcours de l'élève

a/ Dispositifs d'aide

- **Aides en classe**
 - **différenciation**
 - mise en place d'un **PPRE** (*projet personnel de réussite éducative*), sorte de contrat avec l'élève et sa famille avec des objectifs précis.
 - Mise en place d'un **PAP** (*Plan d'Accompagnement Personnalisé*) qui permet des aménagements pédagogiques pour les élèves présentant des difficultés scolaires durables en raison d'un trouble des apprentissages pour lesquels un PPRE ne constitue pas une réponse adaptée.
- **APC (Activités Pédagogiques Complémentaires)** : cette année le ministre a demandé que les APC soient dédiées à la mise en œuvre d'activités relatives à la maîtrise de la langue et la lecture. Quelques élèves sont pris en charge par un enseignant après le temps de classe. Pour les élèves de cycle 3 les APC se font le jeudi de 16h30 à 17h30. Pour les autres élèves (de maternelle à CE2), les séances auront lieu le mardi et le jeudi de 16h30 à 17h.
- **RASED (Réseau d'Aide Spécialisé aux Elèves en Difficulté)** : Ce réseau est constitué d'une psychologue (Mme DUVIGNAC) et de deux enseignantes spécialisées (Mmes GUILLAUT et SOULIE). Une information a été

donnée aux parents, via les cahiers de liaison, sur ce dispositif d'aide et comment les contacter. Des élèves peuvent être suivis sur les temps de classe (1 à 2h par semaine).

- **L'équipe éducative** : elle se réunit quand doit être examinée la situation d'un élève rencontrant des difficultés (dans les apprentissages, le comportement, ...). La concertation a pour but de faire émerger des réponses adaptées aux difficultés des élèves. Cette équipe est composée de la directrice de l'école, de l'enseignant, des parents de l'élève, du psychologue de l'éducation nationale, et de toute personne suivant l'enfant et pouvant apporter des réponses (orthophoniste, etc...)

b/ Structures spécialisées

Pour les enfants plus en difficultés, d'autres réponses peuvent être apportées :

- Mise en place d'un **PPS** (*Projet Personnalisé de Scolarisation*) pour les élèves en situation de handicap.
- Accueil en **ULIS** (*Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire*). Ces unités permettent la scolarisation d'un petit groupe d'élèves présentant des troubles compatibles (troubles des fonctions cognitives ou mentales, troubles du langage, troubles envahissants du développement, troubles de la fonction auditive, de la fonction visuelle, etc...). Les classes ULIS se trouvent dans des écoles « classiques » et chaque élève bénéficie, selon ses possibilités, d'un temps de scolarisation dans une classe de l'école.
- Accueil en **ITEP** (*Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique*) pour les enfants présentant des difficultés psychologiques intenses et durables.
- Accueil en **IME** (*Institut Médico Educatif*) pour les jeunes principalement déficients intellectuels.
- Accueil en **IEM** (*Institut d'Education Motrice*) pour des jeunes atteints d'une déficience motrice.
- Les **UPE2A** (*Unité Pédagogique pour les Elèves Allophones Arrivants*) ont des dispositifs ouverts de soutien aux élèves dont la langue maternelle n'est pas le français. Pour le premier degré, l'élève allophone est inscrit obligatoirement dans une classe ordinaire de l'école correspondant à son âge. Il est accueilli en groupe, partiellement, dans le cadre de l'UPE2A.

MAIRIE

Accueil périscolaire

Cette année, la mairie propose des activités pour les enfants allant à la garderie. Ces activités ont lieu de 17h à 18h et sont gratuites. Elles se font sur inscription. Les activités proposées sont : capoeira, sophrologie, escrime, multisports. Il reste encore des places sur certaines activités, que les parents n'hésitent pas à contacter la mairie.

Aide aux devoirs les lundi, mardi et jeudi. Mlle DELAS fait remarquer que cette aide aux devoirs ne se substitue pas au travail fait avec les parents.

Achat de jeux de société (600€) pour le CLSH.

Présentation des plans de la nouvelle cantine et de la salle d'évolution

Mme SIMON-CHEYRADE, adjointe en charge des travaux de construction, présente les plans de la nouvelle cantine et de la salle d'évolution.

La nouvelle cantine pourra accueillir les élèves de maternelle et d'élémentaire. La zone de production a été repensée (plus grande, plus pratique,...). Une salle d'évolution (ou de motricité) va être construite dans le prolongement du bâtiment principal de la maternelle, avec un accès direct depuis les classes.

Les travaux devraient commencer en avril 2019, pour une durée d'environ 1 an. Durant cette période, les repas ne pourront plus être produits sur place, la restauration se fera sous forme de plateau repas. Les élèves des classes élémentaires iront manger à la salle des fêtes (un seul service). Pour les élèves de maternelle, les lieux de restauration restent inchangés.

Les parents et enseignants sont informés que des nuisances seront occasionnées par ces travaux (*bruits, circulation et stationnement plus difficiles, salle des fêtes occupée en partie pour l'organisation des repas, ...*). Tout le monde s'accorde pour dire que ces travaux sont les bienvenus et que l'école va enfin pouvoir bénéficier de structures tant désirées.